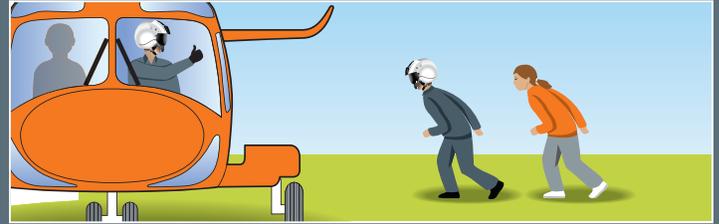
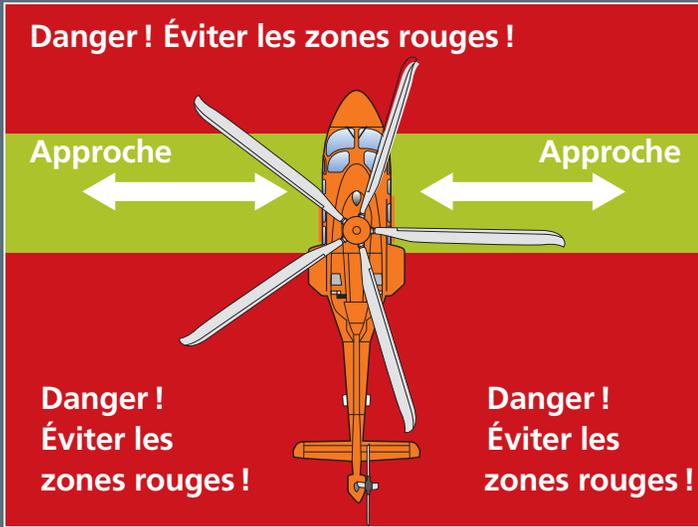


## S'APPROCHER OU S'ÉLOIGNER D'UN HÉLICOPTÈRE

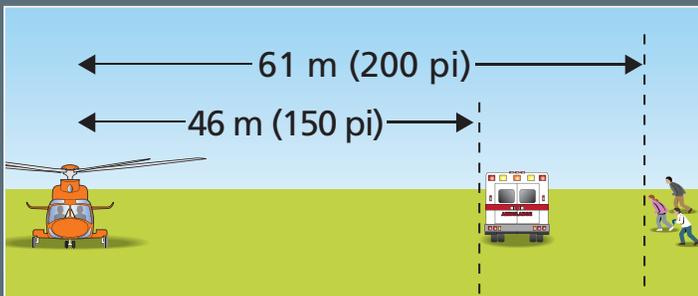


**NE PAS S'APPROCHER DE L'HÉLICOPTÈRE** à moins d'être escorté par le pilote ou un membre d'équipage.



**SUR UN SOL INÉGAL**, s'approcher ou s'éloigner à partir du côté en aval de l'hélicoptère pour garder un maximum d'espace entre vous et le rotor.

**NE RIEN METTRE AU-DESSUS DE LA TÊTE** et se baisser près de l'hélicoptère.



**LES OBSERVATEURS** doivent rester à au moins 61 m (200 pi) de l'appareil.

**LES VÉHICULES D'URGENCE** doivent demeurer à au moins 46 m (150 pi) de l'appareil jusqu'à indication contraire du pilote ou d'un membre d'équipage.

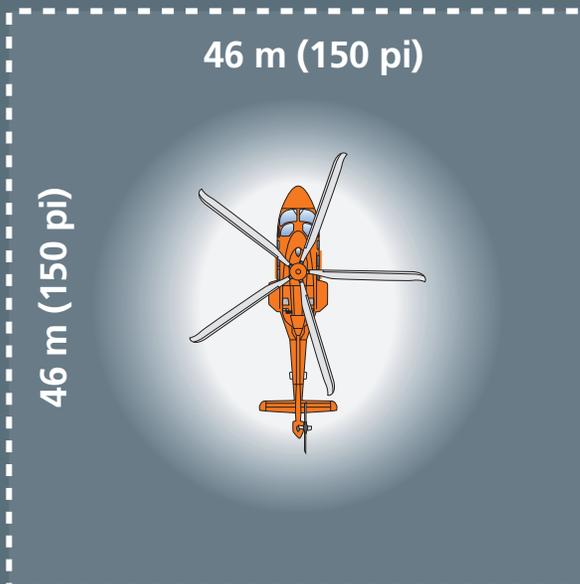
**AUCUN VÉHICULE OU MEMBRE DU PERSONNEL** ne doit se trouver dans la zone d'atterrissage pendant l'atterrissage ou le décollage.



**ATTENTION À LA DÉFLEXION VERS LE BAS**

**SE PROTÉGER LES YEUX** avec des lunettes de sécurité ou détourner la tête à l'atterrissage et au décollage de l'hélicoptère.

## ZONE D'ATTERRISSAGE – 46 x 46 m (150 x 150 pi)



- Le choix de la zone d'atterrissage et la décision d'atterrir ou non reviennent au commandant de bord.
- La surface doit être aussi plane que possible.
- Aucun débris ne doit se trouver dans la zone d'atterrissage.
- Les portes, les vitres et les trappes d'accès doivent être fermées.
- Les civières doivent être laissées dans l'ambulance, et tous les objets mobiles doivent être fixés jusqu'à indication contraire du pilote ou d'un membre d'équipage.
- Ne pas utiliser de fusées éclairantes ou d'autres objets pour délimiter la zone d'atterrissage.
- Les pompiers ne doivent pas placer de tuyau d'incendie dans la zone d'atterrissage, et tout tuyau déjà placé doit être rempli et sous pression.